

Lettre d'information
de la mission agroenvironnement
de France Nature Environnement et
de la Ligue pour la Protection des Oiseaux



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Editorial



© L.M. Préau

L'Outarde : un avenir à conforter

Par Pierrick MARION, Chef du service « Nature, Eau, sites et paysages » à la DREAL Poitou-Charentes – Coordinatrice du Plan National d'Actions en faveur de l'Outarde canepetière.

L'Outarde canepetière, après avoir été abondante et chassée pendant des décennies, a connu un très fort déclin de par l'évolution défavorable du milieu et des pratiques culturales, allant vers une simplification des assolements et du parcellaire, une réduction des cultures favorables, l'accélération des engins de fauche ou de broyage, et une intensification de l'agro-chimie. L'espèce est désormais protégée et a nécessité la désignation de vastes secteurs de plaines céréalières en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux. Elle bénéficie également d'un Plan National d'Action visant à enrayer son déclin, et si possible à rétablir ses populations. L'outil principal pour y parvenir est l'application de Mesures Agri-Environnementales « biodiversité » pour inciter les agriculteurs à adapter leurs pratiques aux exigences fondamentales de l'espèce : couverts favorables à la nidification, production d'insectes nécessaires à la croissance des jeunes, réduction de la mortalité...

L'évaluation de ces mesures a été co-financée par la DREAL Poitou-Charentes auprès de la LPO, et réalisée par le CNRS/CEBC de Chizé : elle montre un arrêt du déclin des populations qui avait atteint 95% des populations présentes il y a 40 ans, évitant la disparition de l'espèce initialement prévue pour 2010. Mais la situation de l'espèce est encore inquiétante, avec un déséquilibre du sex-ratio en faveur des mâles, confirmant une mortalité toujours importante des femelles au nid ou en phase d'élevage des jeunes, notamment par manque de nourriture adaptée, particulièrement lorsque les femelles s'établissent sur des parcelles hors MAE.

Le PNA prévoyait une prise en compte accrue de l'espèce dans le prochain Plan de Développement Rural de la région Poitou-Charentes, principal bastion relictuel de l'espèce migratrice, ce qui reste encore hypothétique.

L'Outarde souffre aussi des impacts cumulés des aménagements, insuffisamment pris en compte dans les décisions publiques, car elle y est très sensible sur des distances importantes, provoquant la désertion de milieux pourtant encore favorables.

On l'aura compris : l'enjeu est particulièrement fort et nécessite que tous les moyens soient engagés pour favoriser l'implication volontaire des agriculteurs, tout recul dans la contractualisation des MAE ou baisse de vigilance pour refuser les aménagements perturbateurs pouvant avoir des effets irréversibles.

Sommaire

- 1 Editorial :
L'Outarde : un avenir à conforter
- 1/4 Les Outardes canepetières du centre ouest de la France sont-elles en augmentation ? Et les MAET dans tout cela, quel rôle ont-elles joué ?



Dossier

Les Outardes canepetières du centre ouest de la France sont-elles en augmentation ? Et les MAET dans tout cela, quel rôle ont-elles joué ?

La LPO et le CNRS/CEBC de Chizé (dans les Deux-Sèvres), en partenariat avec la Région Poitou-Charentes, ont organisé les 20 et 21 novembre 2014, avec l'ensemble des acteurs impliqués, un séminaire régional sur l'évolution des populations d'outarde canepetière du centre ouest de la France.

Évolution des effectifs d'Outarde en centre ouest 2000-2014

Par Vincent Bretagnolle, CNRS
Centre d'Études Biologiques de Chizé
La présentation des résultats de l'enquête 2014 a permis de rendre

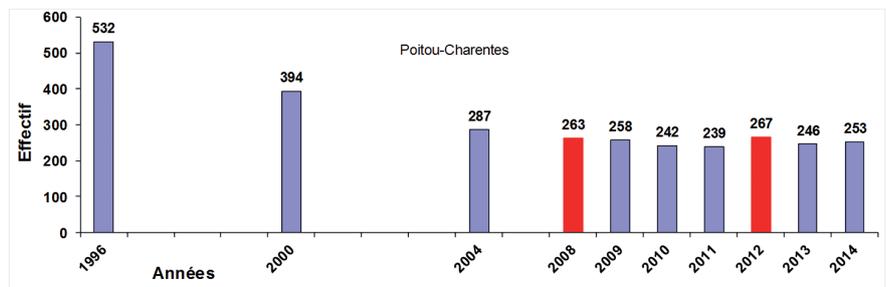
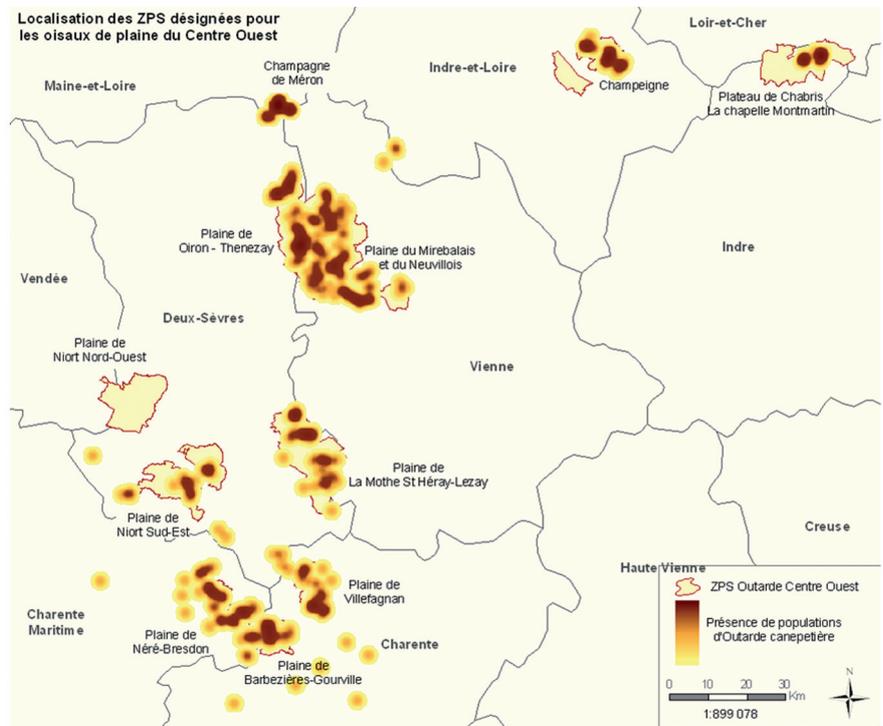
compte de la dynamique de la population d'outarde canepetière, récente et ancienne, à l'échelle de la Région Poitou-Charentes (élargie également aux départements limitrophes) et de comparer les tendances issues des différents comptages (comptages printaniers et postnuptiaux, enquêtes nationales et ZPS) afin de mettre en évidence des différences entre les sites. L'interprétation de ces tendances ouvre sur plus d'interrogations que de certitudes.

Résultats 2014 en Poitou-Charentes

Le bilan de l'enquête nationale 2014 est de 253 mâles chanteurs. Il s'agit d'un effectif plancher, standardisé, qui consiste à éliminer les mâles en vol et les possibles doublons situés à la limite de 2 communes ou de 2 départements. Les données depuis 1996 indiquent une stabilité des effectifs du Poitou-Charentes depuis 2008 avec des disparités départementales assez

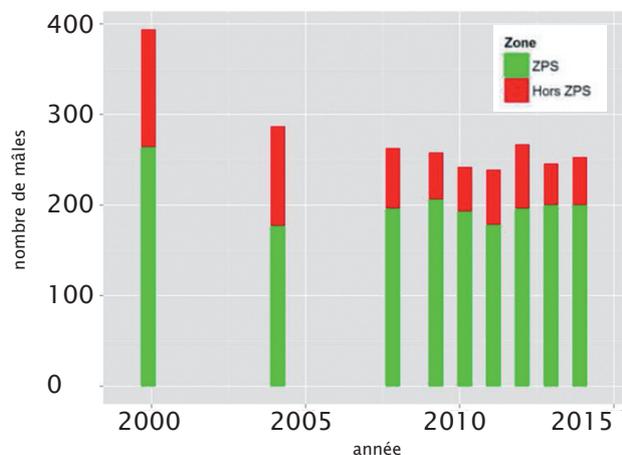
importantes. L'interprétation la plus plausible de l'augmentation de 10 % observée en 2012, paraît être liée au comptage national pour lequel 400 communes ont été prospectées au lieu de 160 (en 2014). Les effectifs par département impliquent que la stabilité régionale marque des cinétiques très contrastées. Par exemple en Charente, la baisse est continue depuis 1987, phénomène encore apparent aujourd'hui. En revanche en Vienne les effectifs sont en progression sur une période plus récente. Pour les autres départements, comme le Maine et Loire ou l'Indre et Loire, les effectifs sont en augmentation constante depuis les années 2000, même s'ils restent modestes.

Si on compare les Zones de Protection Spéciale (ZPS) entre-elles, on constate que les tendances d'évolution des effectifs ne sont pas identiques, même à l'intérieur d'un même département. C'est dans la ZPS des plaines d'Oiron-Thénezy (Deux-Sèvres) que la tendance d'évolution de la population d'outarde est la plus flagrante avec une augmentation très forte.



Importance des ZPS

On constate aujourd'hui que plus de 80-85 % des Outardes sont dans les ZPS. Là encore, on note des disparités départementales très fortes, notamment entre les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime où à peine la moitié des effectifs d'Outarde se trouvent dans la ZPS. Dans le département des Deux-Sèvres, les outardes ont pratiquement disparu des sites "hors ZPS". Cette évolution suggère que la mise en place des MAE dans les ZPS a conduit à la concentration des mâles dans celles-ci.



Les comptages postnuptiaux (effectués à l'automne) offrent un tout autre éclairage.

De 2004 à 2014, l'évolution des effectifs des comptages de septembre, à l'instar de ce que l'on trouvait pour les effectifs comptabilisés au printemps, montre la même stabilité des effectifs (environ 400 individus). En revanche, l'évolution des comptages d'octobre (comptages plus représentatifs de l'évolution globale de la population à l'échelle de la région car les outardes ne se rassemblent que sur quelques sites), montre une image radicalement différente avec, dans un 1er temps, un déclin lent des effectifs entre 2004-2011

et une accélération très forte de ce déclin entre 2011-2014 (avec une perte importante de l'ordre de 300 individus). Ces effectifs sur les sites limitrophes en Maine et Loire et en Indre, sont tous également en déclin lent. Il s'agit d'une véritable alerte sur un déclin très récent des effectifs postnuptiaux dans toutes les régions, et cela est en contradiction "apparente" avec les effectifs dénombrés au printemps. Comment interpréter cette contradiction entre les effectifs d'Outardes en octobre qui traduisent une baisse, et les effectifs printaniers

à l'échelle du Poitou-Charentes, qui sont stables voire même en augmentation dans certains départements ? L'explication la plus parcimonieuse est que l'on ne compte pas la même chose.

Au printemps, seuls les mâles sont comptabilisés, tandis qu'en octobre sont comptabilisés mâles, femelles et jeunes. L'explication de cette différence importante observée entre ces 2 comptages serait une forte baisse du nombre de femelles et de jeunes ou des 2, puisque les effectifs de mâles sont stables.

Peut-on étayer ce phénomène ?

Ce phénomène peut être étayé grâce aux informations disponibles, notamment sur la zone atelier "Plaine et val de Sèvres" où sont comptés très précisément à la fois les mâles et les femelles tous les ans. En 2014, il y avait 6-8 femelles au maximum pour 24-28 mâles. Ainsi, le déficit en femelles est réel. En période de reproduction, il y a en moyenne 1 femelle pour 4 mâles. Même si le déclin est très prononcé chez les femelles, les données traduisent également un déclin récent chez les mâles. Ce décrochement entre mâle et femelle date de 2012, lequel n'a fait que s'amplifier et empirer. Il explique en grande partie le déclin de productivité en nombre de poussins pour la zone d'étude du CNRS. Il est difficile de savoir à quel point cela est transposable à d'autres zones.

En ce qui concerne les autres sites, il y a peu de données de sexe et âge-ratio disponibles. Dans le sud de la Région Poitou-Charentes (Charente, Charente-Maritime et sud Deux-Sèvres), le sex ratio observé lors des rassemblements postnuptiaux est de l'ordre de 4 plumages mâles pour un plumage femelle/jeune. Dans le nord du Poitou-Charentes et dans l'Indre et Loire, il y a équilibre, c'est-à-dire 1 plumage mâle pour 1 plumage femelle ou jeune en postnuptial. Pour qu'une population stable demeure pérenne, il doit y avoir en postnuptial 1 mâle avec 1 femelle et 1 jeune, c'est-à-dire, 1 plumage mâle pour 2 plumages, femelle et jeune.

Que retenir ?

La stabilité régionale des mâles chanteurs masque de fortes disparités locales (hausse des effectifs de mâles au nord de la région Poitou-Charentes, déclin plus ou moins prononcé au sud). Mais le décalage entre le nombre de mâles comptés au printemps et les comptages postnuptiaux, effectués à l'automne avant la migration, suggère un déficit global de femelles et de jeunes.

Pour conclure de manière réaliste, les Outardes sont aujourd'hui de nouveau en déclin dans le centre ouest de la France depuis probablement 2010-2011. Les croissances locales observées, liées aux MAE, ne suffisent pas actuellement à enrayer ce déclin global.

Quelles MAET et quels effets sur les outardes ?

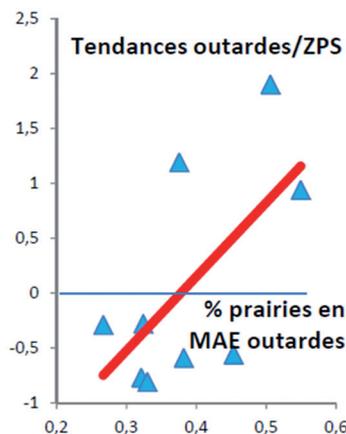
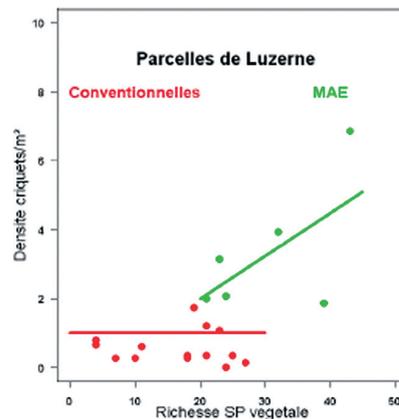
Par Vincent Bretagnolle, CNRS
Centre d'Etudes Biologiques de Chizé
Et Sophie RASPAIL - LPO

Entre 2007 et 2013, le budget agro-environnemental consacré est important avec une participation de l'UE de 20 milliards d'euros, soit 22% des fonds consacrés au développement rural. En région Poitou-Charentes, de 2008 à 2012, ce sont 81 000 ha qui ont été contractualisés en MAET (soit 91 Millions d'€ sur 5 ans) dont environ 9 500 ha sur les territoires à outardes (sources DREAL 2008-2012). Malgré la forte implication des animateurs locaux, le taux de surfaces contractualisées reste faible et est très variable selon les ZPS : entre 1 et 4 % pour la plupart des ZPS, et 7% à 10% pour d'autres.

En 2008, au début du dispositif MAET, un nouvel engagement unitaire (COUVER07) a été rajouté dans la "boîte à outil" nationale, spécifique à l'outarde, afin de créer des couverts herbacés qui soient gérés favorablement. Cette nouvelle mesure correspond à 53% des mesures contractualisées de 2008 à 2012 sur les territoires à outardes du centre ouest de la France. Son montant, voulu incitatif (de 548 à 600€ /ha/an selon les régions) et calculé notamment sur le manque à gagner pour l'agriculteur, a permis de "rivaliser" financièrement avec une culture arable. Selon les territoires, les cahiers des charges de cette mesure ont permis d'avoir des couverts herbacés (non traités ni fertilisés) avec des fauches décalées jusque début août voire mi-août / 1^{er} septembre. D'autres mesures création de couverts de type RTA (reconversion de terres arables) ont été contractualisées (avec un cahier des charges un peu moins exigeant) pour un peu plus de 10% des mesures. Des mesures de gestion de couverts herbe existants ont également été contractualisées (environ 26% pour la gestion de prairies et près de 7% pour l'amélioration des surfaces en gel).

Malgré un faible taux de contractualisation global, localement les MAET "Outardes" s'avèrent efficaces en raison de la conjonction de 2 processus : la disponibilité de ressources alimentaires (criquets notamment) liée à la présence de couverts

herbacés gérés favorablement (couverts variés composés de légumineuses, sans pesticides ni fertilisation...) et la protection des nids et des femelles contre la destruction lors des fauches en retardant ces dernières jusqu'en août / septembre.



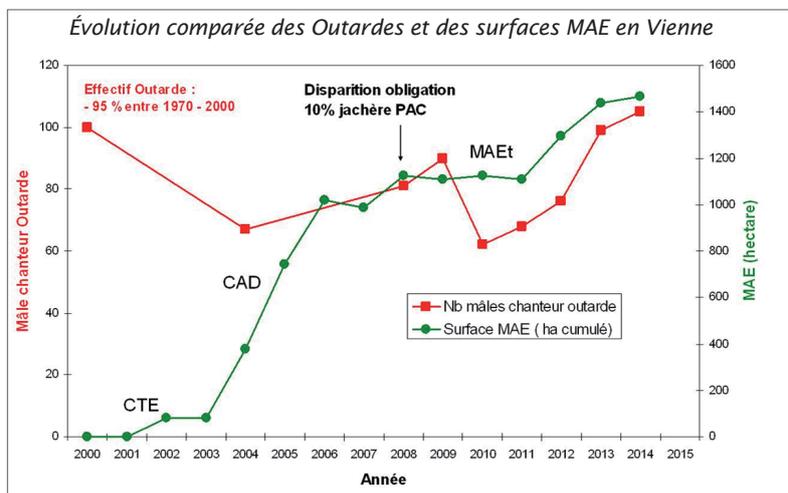
Dans les systèmes céréaliers purs, comme par exemple dans l'Indre et Loire et la Vienne où il n'y a pratiquement plus d'élevage, la présence des outardes repose sur les MAET, sans lesquelles il n'y aurait plus de prairies. Bon nombre des prairies sont en MAET et la création de nouvelles prairies provient de la mise en place d'un contrat MAE où le cahier des charges proposé permet de protéger les nids. Malgré cela, le manque de prairie pose des problèmes d'alimentation car la nourriture y est rare. Dans les systèmes polyculture-élevage (notamment en Sud Deux-Sèvres), en revanche c'est le scénario inverse qui se produit. Il y a beaucoup de prairies, des sources de disponibilité alimentaire importantes, mais où la destruction des nids est forte du fait des fauches trop précoces qui sont pratiquées. Or toutes les prairies ne peuvent pas être contractualisées, cela

représenterait des milliers d'hectares, cela est donc inenvisageable. De fait, nous sommes confrontés à un scénario complexe qui nous oblige à réfléchir aux MAE et à la contractualisation de manière assez différenciée entre les sites de grandes cultures et les sites de polyculture-élevage.

Même si localement (cas de la zone atelier "Plaine et val de Sèvres" du CNRS) les MAE semblent efficaces pour l'outarde, cette efficacité est fragile et dépendante de cette politique agroenvironnementale en place. Tous ces efforts peuvent être "balayés" du jour au lendemain par la disparition des prairies.

Conclusion et perspectives

Quelle interprétation avancer sur le fait qu'au cours de ces 10 dernières années, la population de mâles d'outardes soit restée stable ?



De manière positive ? ... le déclin ayant pu être enrayé de manière durable. Ou de manière négative ? ... si l'on considère tous les efforts déployés (augmentation du nombre de ZPS, millions d'€ dédiés aux MAE), qui se sont traduits par l'échec de la reconquête des effectifs à l'échelle de la région. Aujourd'hui, 80-85 % des outardes

sont présentes dans les ZPS, ce qui signifie une responsabilité très forte de ces sites protégés en faveur de l'espèce. Il faut cependant rester vigilant, les 15% d'outardes hors ZPS pouvant être des réservoirs potentiels à l'avenir. Même si les études montrent que plus la proportion de prairies sous contrat MAE est élevée, plus la tendance de la population est positive, les suivis montrent que depuis 2010-2011 les outardes (mâles/femelles/jeunes) sont en déclin. Même si les MAE produisent des effets positifs avérés, les croissances locales ne suffisent pas à enrayer ce déclin global.

L'ensemble de ces éléments forts doivent nous amener à réfléchir en termes de stratégie et de politique environnementale à mettre en place dans le futur dispositif MAE 2015-2020.

Témoignage

« Plus qu'un simple RDV, l'animation MAE est un moment privilégié entre agriculteurs et environnementalistes ! »

Par Cyrille POIREL - LPO86 (opérateur MAE "outarde" en Vienne) et Victor TURPAUD-FIZZALA - GODS (opérateurs MAE "outarde" en Deux-Sèvres)

L'animation MAE ne se résume pas simplement à des réunions d'information et à l'envoi de documents, la rencontre avec l'agriculteur est primordiale ! Notre rôle ne se résume pas simplement à expliquer comment ils peuvent participer à la protection de l'outarde et des oiseaux de plaine, c'est souvent l'occasion d'échanger sur d'autres sujets : la plantation de haies, les busards, les hirondelles ... Nous devons bien connaître notre territoire pour être "crédibles". Nous sommes une personne ressource pour l'agriculteur, un "traducteur administratif" pour mieux comprendre les règles environnementales, Natura 2000... on doit être polyvalent ! De leur côté, les agriculteurs nous font part de l'évolution du paysage, des espèces qu'ils côtoient, celles qui étaient présentes et qu'ils ne voient plus etc. Ils veulent aussi comprendre pourquoi tant de

moyens sont mis sur l'Outarde, si les MAE contractualisées fonctionnent, si des outardes sont observées sur leurs parcelles. La collaboration avec les divers acteurs du territoire (syndicat des eaux, chambre d'agriculture, coopérative etc.) est aussi essentielle, cela permet d'ouvrir le cercle et d'échanger ensemble sur des thématiques pas toujours partagées. Globalement, sur nos territoires les agriculteurs sont impliqués depuis longtemps. Certes il y a l'intérêt financier mais ils s'intéressent aussi à l'Outarde et sont fiers d'avoir « ce prétexte ». Pour les non convaincus, l'objectif est d'essayer de changer leur perception et faire en sorte que les agriculteurs déjà sensibilisés puissent faire "boule de neige" auprès des autres ! Par contre dans certaines zones, certains restent difficiles à mobiliser notamment les gros entrepreneurs qui n'ont que faire des contrats, ou les petits éleveurs qui n'ont pas toujours de marge de manœuvre pour contractualiser des MAE. En parallèle, des sorties "terrain" avec jumelles et longue vue, sont organisées avec les agriculteurs pour découvrir outardes, œdicnèmes et autres espèces. Quand on nous aperçoit dans les champs avec nos jumelles, c'est souvent l'image de "l'écologiste qui se promène" qui vient à l'esprit ! On leur explique alors que nous réalisons des suivis d'espèces, des suivis agronomiques... Que nous participons à la préservation et à la connaissance de leur territoire.

agroenvironnement

N°59 - 2015

Cette lettre d'information est éditée tous les 3 mois par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et France Nature Environnement dans le cadre de la mission agroenvironnement. Elle reçoit le concours du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Directeur de la Publication : Yves VERILHAC
Secrétaire de rédaction : Sophie RASPAIL
Comité de rédaction : Pierre GUY, François OMNES, Jean-Luc TOULLEC, Émeline REVENEAU, Bruno JOSNIN, François LERAT, Sophie RASPAIL, Marie-Catherine SCHULZ, France DRUGMANT, Thierry MOUGEY.

Réalisation : Service Editions LPO

Impression :

Imprimerie Lagarde - 17 Saujon

Diffusion : LPO

ISSN : 1292-3028 /

Dépôt légal : février 2015

Bulletin trimestriel - Tirage / 2 000 ex.

Correspondance et abonnement :

Sophie RASPAIL / LPO - Fonderies Royales
BP 90263 - 17305 Rochefort cedex
mail : sophie.raspail@lpo.fr

Tél : 05 46 82 12 34

La reproduction de cette lettre est autorisée sous réserve de citer la source et la date.

Imprimé avec des encres végétales sur papier cyclus print